

M. le rapporteur expose qu'à mesure que se poursuit la reconstruction de la ville des services doivent être créés d'autres nécessités pour satisfaire aux besoins nouveaux.

Il est donc nécessaire de créer périodiquement le tableau des services municipaux avec la préoccupation de ne pas se borner à enregistrer la situation présente, mais prévoir le proche avenir.

Le tableau qui va être soumis à votre approbation comporte un certain nombre de postes qui ne seront pourvus que si les besoins du service l'exigent.

Un assez grand nombre d'emplois seront occupés par des employés autochtones ou étrangers, les uns en considération du rendement à fournir (gardemagasin par exemple) les autres afin de ne pas prendre d'engagements incompatibles avec l'évolution d'une ville qui est encore loin d'avoir trouvé son assiette économique (régie du mardi, régie de la Salle des Longes, de la criée ou poisson).

Le nouveau tableau diffère principalement de celui qui fut établi en avril 1951 par:

- la création d'un corps d'ouvriers devenu indispensable à l'entretien de nos bâtiments.

- le développement du service des jardins, des gardemagasins et des écoles.

Les services administratifs restent ce qu'ils sont sauf - qu'il est prévu un poste de rédacteur-archiviste qui se fera un jour recréer. La normalisation des services se réalisera à mesure que disparaîtront les anomalies résultant des

approuvé le 22/10/52

57070

il avait
le personnel
depuis
vale et M

du favora-
u que de
motomes
santé
le Bude de
20 années
ible de
quantitatives
soier

et d'années -
e du qu'est-ce

ité de santé
il offre la
services :

- demande à M. le Maire de fournir des renseignements sur les postes du service
de chefs de des trahiments communitaires.

Tableau d'effectif arrêté à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Juin 1951

A) Section de Pignat H agents.

- 1 Le Secrétaire Général.
- 1 Le Secrétaire Général adjoint.
- 1 Le rédacteur en chef.
- 2 Agents d'ordre.
- 1 employé de bureau (téléphone/compta).
- 1 Attaché technique.
- 1 garde/municipal.

B) Section Administrative 8 agents (sans changement).

- #### A) Le service des personnes.
- 1 chef de bureau
 - 1 commis d'ordre à l'Etat Civil
 - 1 commis d'ordre au bureau central
 - 1 commis d'ordre au fichier, état-civil, liste, cadastre.
- #### B) Le service des biens.
- 1 chef de bureau
 - 1 commis d'ordre au cadastre
 - 1 commis d'ordre au cadastre principal aux ventes et régies

57071

Document 1111017